

Article du quotidien « Le Télégramme » Mercredi 1^{er} octobre

Conseil. L'assainissement et l'eau à la loupe



La commune poursuit la réhabilitation des réseaux d'eau potable et... La commune poursuit la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (ici, les employés de l'entreprise Toulgoat hier, rue des Montagnes Noires). « Il est important de faire un "réseau propre" avant de réaliser une station neuve », estime le maire.

Réuni lundi soir, le conseil municipal a examiné le rapport annuel relatif aux services publics d'eau potable et d'assainissement, pour l'exercice 2013.

« C'est un rapport sur l'eau et l'assainissement, il n'y a pas de vote », a rappelé le maire, en préambule. Le mode gestion pour Gourin est l'affermage avec un contrat qui prend fin au 31 décembre de cette année. Pour l'exercice 2013, les prélèvements d'eau sont venus de Conveau : 32.109 m³ (eau souterraine) et de Pont Saint-Yves, Barazer, et ruisseau de Conveau : 612.093 m³ (eau de surface). Le nombre d'abonnés à Gourin est de 2.371 (dont un non-domestique). Volumes vendus : volume domestique : 188.630 m³ ; volume non-domestique : 105.674 m³. Le linéaire du réseau gourinois hors branchements est de 171 km. Il était aussi rappelé, lundi, qu'Eau du Morbihan, service public d'eau potable, porte un vaste projet d'interconnexion (ou feeder) entre Gourin et Le Faouët (16 km de canalisation).

L'eau souterraine fait débat

« Que deviennent les quatre forages effectués il y a quelque temps ? », interroge Louis Kersulec, conseiller de la minorité, loin d'être convaincu de la pertinence de puiser dans les eaux souterraines pour la diriger hors des frontières communales. « L'eau souterraine devrait être réservée en priorité aux Gourinois », estime-t-il. « S'il y a des contraintes, elles seront pour les Gourinois. Je pense notamment aux agriculteurs qui doivent respecter des périmètres ». « Actuellement, nous n'avons pas besoin des forages. La carrière est remplie, c'est une vraie sécurité », répond David Le Sollicec. « C'est une interconnexion et ça peut aussi marcher dans l'autre sens. En cas de pollution chez nous, le barrage de Barrégant au Faouët pourrait aussi nous être utile », ajoute son premier adjoint, Hervé Le Floc'h.

Assainissement

Concernant le service d'assainissement collectif, la commune compte 1.616 abonnés pour un volume d'eaux usées traitées de 104.145 m³. À l'unanimité, le conseil a adopté le dossier d'inscription relatif aux

travaux sur le réseau d'assainissement, aux travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration et études permettant de solliciter les participations financières au titre du programme 2015. « Nous proposons la place de la Victoire pour 156.000 €, la rue Jacques-Rodallec pour 82.000 € et la rue de la République pour 115.000 € », indique Hervé Le Floc'h. Au total, le montant estimé de travaux sur réseau est de 353.000 € HT .

La nouvelle station inscrite

Pour la station, une somme de 2,5 millions est envisagée. « Les travaux commenceraient en 2016 pour se terminer en 2017 », précise Hervé Le Floc'h. « Quelle serait la durée d'amortissement ? », questionne Louis Kersulec. « 20 à 25 ans au minimum, ce sont des règles comptables qui définissent l'amortissement », répond le premier adjoint. « Une première étude était basée sur 1,6 million », s'étonne Gilles Bolzer, « pourquoi ce décalage ? », demande-t-il. « Le département et l'Agence de l'eau demandent une somme pour le dossier d'inscription. C'est une enveloppe élargie à toute l'ingénierie », dit Hervé Le Floc'h.

Article du quotidien « Le Télégramme » Jeudi 2 octobre 2014

Centre de secours. Le chantier plus cher que prévu 2 octobre 2014 Lors de la séance de lundi soir, le conseil municipal a égrené un long chapelet de 17 bordereaux, auquel le maire a ajouté en questions diverses, deux motions. Centre de secours. À l'unanimité, le maire a obtenu l'autorisation du conseil de signer des avenants concernant les travaux de réaménagement et d'extension du centre de secours. Les élus de la minorité ont souhaité connaître les raisons des avenants, des plus-values concernant ce chantier ayant déjà fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent conseil. « Nous avons répondu à des demandes des pompiers. Non prévue à la base, par exemple, la restauration du standard a finalement été ajoutée. Au cours du chantier, nous avons aussi jugé utile de refaire un bardage extérieur. Il valait mieux le faire tant que les échafaudages et les entreprises étaient là plutôt que d'engager de nouveaux travaux dans six ou sept ans », a argumenté le maire. « Nous sommes sur de la réhabilitation et pas sur du neuf. Au total, la plus-value représente 10 % du marché initial, ce qui n'a rien de très étonnant », a appuyé son premier adjoint.

Cession de terrain. Le conseil a donné un avis favorable (à l'unanimité) à la demande par les établissements Brajeul d'acquisition d'une parcelle communale d'environ 17.000 m² dans la zone de Stang-bleï.

Convention terrain des sports Tronjoly. Le maire a obtenu (à l'unanimité) l'autorisation de signer un avenant à la convention d'utilisation des installations sportives (terrain de football de Tronjoly) louées par l'association Jeanne-d'Arc, signée le 24 février 1995. « Ce terrain reçoit du public et n'a pas de toilettes. Ne peut-on pas y remédier ? », a questionné Anne-Marie Pochon, élue de la minorité. « Nous y réfléchissons », a répondu le maire, évoquant plusieurs solutions, dont celle de l'installation de toilettes de chantier, qui présentent l'avantage d'être mobiles.

Logement du trésorier. Le maire a été autorisé (à l'unanimité) à signer, avec le directeur départemental des finances publiques, un nouveau bail portant sur la location de l'appartement de 134 m², situé à l'étage du Trésor public, rue Jean-Moulin, d'une durée de trois années, moyennant un loyer annuel révisable de 6.692 €.

Motions. En questions diverses, le maire a demandé l'appui du conseil pour l'envoi de deux courriers. - « Concernant les taxes foncières, les taux sont inchangés à Gourin depuis 2001. Mais les bases sont plus élevées ici qu'ailleurs. Je souhaite adresser un courrier au ministère des Finances pour une révision des bases », a indiqué le maire, suivi à l'unanimité par le conseil. - Concernant la taxe d'ordures ménagères (Tom), David Le Sollicec souhaite adresser un courrier au président de Roi Morvan Communauté. « La taxe est plus facile à calculer et à récupérer, mais à mon sens, la redevance est plus "honnête", plus juste ». Là aussi, il est suivi par l'ensemble du conseil.